

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique
du
15 décembre 2009
Compte-rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 15 décembre 2009, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 8 décembre 2009

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Calone, Travostino, Deglise-Favre, Fonteneau, Cuttaz, Demolis, Dury, excusés

Procuration a été donnée par :

M. Calone	à	M. Bourgeaux
Mme Travostino	à	M. Pellicier
M. Deglise-Favre	à	M. Fournier
M. Fonteneau	à	Mme Sarrazin
Mme Demolis	à	M. Santilli

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	22
Votants	:	27

Mme Géraldine PONCET est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance publique du 16 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

09-78 Tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} Janvier 2010 les tarifs généraux suivants :

Occupation du Domaine Public

Stationnement d'un camion-vente	102,15€/jour
Stationnement d'un cirque	65,40€/jour
Vente artisanale de confiserie	4€ ml sur étal
Autres ventes artisanales	2,15€ ml sur étal et par jour

Dépôt de Remblai

Prix au m ³	3,90 €
------------------------	--------

Tarifs Généraux

Produits de l'exploitation, participations et prestations		
Libellés		Tarifs en euros
• Locaux commerciaux, hôtels, restaurants (par m ² hors d'œuvre brut)	jusqu'à 100m ² puis par m ²	18,45€ 5€
• Entrepôts, bureaux, locaux industriels, d'enseignement (par m ² hors d'œuvre brut)	jusqu'à 100m ² puis par m ²	9,45 € 5€
• Camping (par ha)		5 287,05 €
Fourniture de document du PLU.		25,5 €
- règlement + orientations d'aménagement +2 plans de zonage au 1/2000 ^{ème}		361,90€
- fourniture du dossier papier complet du Plan Local d'Urbanisme		
Main d'œuvre		Tarifs en euros
L'heure d'agent technique		20,20€
L'heure d'agent de maîtrise		24,90€
L'heure de nuit (de 00h à 7h 00)	x 1,5	

L'heure du dimanche	x 2	
Fournitures		
Facturées au prix d'achat TTC x 1,10 (coefficient)		
Prestations de véhicules (Tarifs chauffeur en sus)		Tarifs en euros
L'heure de fourgonnette		9,25€
L'heure de fourgon		16,05€
L'heure de camion (< 10 t)		37,85€
L'heure de camion (> 10 t)		48,65€
L'heure de tracto-pelle		60,20€
Cimetière communal		Tarifs en euros
Redevance journalière (occupation provisoire du caveau)		
➤ Du 1 ^{er} au 30 ^{ème} jour		Gratuit
➤ Du 31 ^{ème} au 90 ^{ème} jour		2€
➤ Du 91 ^{ème} au 180 ^{ème} jour		3,50 €
Tarifs pour acquisition		
➤ Caveau double (6 places)		2 722,10€
➤ Caveau simple (3 places)		1 549,65€
➤ Mini caveau (columbarium)		597,75€
➤ Case à urne (columbarium)		314,10€
Tarifs des concessions trentenaires		
➤ Case à urne		27,35€
➤ Mini caveau		27,35€
➤ Caveau simple ou concession pleine terre		111,40€
➤ Caveau double ou concession pleine terre		222,70€

Locations de Salles

Forum (caution 600 €+ assurance)		
<i>Les locaux du Forum sont réservés aux administrés et associations de la Commune. Par dérogation, la location sera cependant autorisée en faveur d'associations extérieures génératrices d'animation</i>		
• Grande salle du rez de chaussée	Particuliers ou groupements de la commune Associations communales, écoles	204,20 €/j gratuit
• Petites salles de réunion (caution de 100 €)	Particuliers, groupements ou associations de la commune	gratuit
Animation avec entrée gratuite	Syndics	29,65 €
Animation avec entrée payante	Associations extérieures	119,50 €
	Associations extérieures	239,10€/j
Salle des associations de la Croix des Places (caution 600€+ assurance)		
• Salle de réunion	Particuliers ,groupements ou associations de la commune	gratuit
Animation avec entrée gratuite	Syndics	29,65 €
Animation avec entrée payante	Associations extérieures	119,50 €
	Associations extérieures	239,10€/j
Salle des fêtes (caution 600 €+ assurance)		
• Vin d'honneur	extérieure à la commune de la commune	204,20 €
• Repas (utilisation de la cuisine)		314,10€
• Association (salle seule)		239,10€
• Réunions privées	associations communales	gratuit
• Repas		110,70€ 110,70€
Mille club (caution 300 €+ assurance)		
➤ Particuliers		29,65€
➤ groupements ou associations de la commune		gratuit
➤ Syndic de copropriétés ou assimilés		29,65 €

Associations (secteur concurrentiel) toutes salles 18,80 €/jour

Inscriptions à la bibliothèque

Enfants

6€

Adultes

11€

Mise à disposition table de mixage

-	<u>Cautions</u>		
•		Table de mixage	200 €
▪	<u>Location</u>		
•		Associations de Poisy Table de mixage	gratuit
•		Autres (autorisation expresse de M. le Maire) Table de mixage	66,95€

Mise à disposition table du matériel de sonorisation

-	<u>Cautions</u>		
•		sono	200 €
▪	<u>Location</u>		
•		Associations de Poisy sono	gratuit
•		Autres (autorisation expresse de M. le Maire) Sono	66,95€

09-79 convention d'ouverture de crédit à conclure avec le Crédit Agricole des Savoie

mme Girardier demande pourquoi la commune n'a pas consulté pour un montant de 2M€ plutôt que de prendre deux lignes de trésorerie pour 1M€. M. Pellicier répond que les banques plafonnent le montant, et que cela laisse la possibilité de jongler entre les deux lignes selon l'évolution des taux. M. Bolon demande s'il est nécessaire de passer par un point zéro. M. le Maire explique qu'à la fin de l'année, il faut rembourser le déficit par de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de recourir, à compter du 1^{er} janvier 2010, à un crédit de trésorerie d'un montant maximal de 1 000 000 €.
 - Montant : 1 000 000 €
 - Durée maximum : 12 mois
 - Taux d'intérêt de référence : T4M majoré d'une marge de +0,48%
 - Commission d'engagement : néant
 - Paiement des intérêts : trimestriel
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la présente convention d'ouverture de crédit et procéder, ultérieurement, sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole des Savoie.

09-80 convention d'ouverture de crédit à conclure avec la Caisse d'Epargne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de recourir, à compter du 1^{er} janvier 2010, à un crédit de trésorerie d'un montant maximal de 1 000 000 €.
 - Montant : 1 000 000 €
 - Durée maximum : 12 mois
 - Taux d'intérêt de référence : EONIA majoré d'une marge de +0,60%
 - Frais de dossier : 0,05% du capital emprunté/ prélevés en une seule fois.
 - Paiement des intérêts : mensuel
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la présente convention d'ouverture de crédit et procéder, ultérieurement, sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne.

09-81 Lancement d'une DUP relative à l'aménagement de la RD 14 dans le cadre de la création du collège et mise à l'enquête parcellaire

M. le Maire explique que cette DUP n'exclut pas, pour les propriétaires, la possibilité d'une négociation amiable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** les dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire annexés à la délibération,
- **demande** à Monsieur le Préfet de bien vouloir ouvrir lesdites enquêtes dans les meilleurs délais,
- **donne** délégation à Monsieur le Maire pour suivre ce dossier conformément aux lois et décrets en vigueur

09-82 institution du Droit de Prémption Urbain renforcé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'instituer le droit de préemption urbain « renforcé » en application de l'article L.211-4 du CU sur le périmètre tel qu'il figure au plan annexé à la présente, compte-tenu des circonstances particulières décrites dans l'exposé, et pour permettre la réalisation des opérations d'aménagement décrite dans cet exposé.
- **Précise** que le droit de préemption urbain « renforcé » entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux : l'essor savoyard et le dauphiné libéré et de sa transmission au contrôle de légalité.
- Le périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain sera annexé au dossier de PLU conformément à l'article R.123-13-4 du CU
- Conformément aux dispositions de l'article R.211-3 du CU, une copie de la délibération sera transmise :
 - A M. le Préfet
 - A M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux
 - A M. le Président du Conseil supérieur du notariat
 - A la chambre départementale des Notaires
 - Au barreau constitué près du tribunal de grande instance
 - Au greffe du même tribunal.
- Les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens seront inscrits, dans le registre ouvert en mairie et mis à disposition du public conformément à l'article L213-13 du CU.

09-83 ONF- exploitations et ventes groupées - approbation

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** cette proposition
- **Donne** délégation à M. le Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention d'exploitation groupée.

09-84 – plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics - approbation

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces public de la commune, issu du travail de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Ce dossier est consultable en mairie, durant les heures d'ouverture.

09-85 Bibliothèque – Tarif « Pass'Arianne »

M. Nehr demande confirmation du montant de l'augmentation, soit 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'augmentation du tarif « Pass'Arianne » à 25,40 € à compter du 1^{er} janvier 2010 (Tarif unique dans les bibliothèques membres du réseau : habitants des communes, scolaires et étudiants inscrits dans un établissement situé sur le territoire de l'agglomération et personnes travaillant dans un établissement / une entreprise du territoire de l'agglomération).

09-86 – Marché AO2008-01 – Construction d'une structure multi-accueil à Brassilly – Avenant n°1 aux lots n°3,12,15 et 17

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°1 des lots n°3,12,15 et 17 au marché AO2008-01 relatif à la construction d'une structure multi-accueil à Brassilly .
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

09-87– Marché AO2008-02 – Construction d'une structure multi-accueil à Brassilly (relance des lots n°1,2,4,5,6,10,11 et 14) – Avenant n°1 aux lots n°1,2,4,5,6,10,11 et 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°1 des lots n°1,2,4,5,6,10,11 et 14 au marché AO2008-02 relatif à la construction d'une structure multi-accueil à Brassilly (relance des lots n°1,2,4,5,6,7,10,11 et 14)
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

09-88 Cession gratuite à la commune de la parcelle AP 21 appartenant à M. et Mme Joseph DARDARI

M. le Maire explique que la commune cherche à régulariser les cessions gratuites non encore effectuées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la cession à la Commune de la parcelle cadastrée AP n°21, d'une contenance de 80 m², appartenant à M. et Mme Joseph DARDARI, dans le cadre de l'aménagement du chemin de Gerbassier. La cession aura lieu à titre gratuit.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ces cessions.

Questions diverses

Décision municipale n°09-07- liste des marchés conclu dans le cadre de la délégation du Maire

PA 09-08 – Marché de maîtrise d'œuvre relatifs aux aménagements connexes au collège et gymnase de Poisy (bandes cyclables, cheminements piétons, nouveau terminal des bus)

Marché lancé en procédure adaptée.

Ouverture des plis en commission MAPA du 20/11/09.

Analyse des offres en commission MAPA du 27/11/09.

Nombre d'offres reçues : 9

Titulaire : groupement SITETUDES (Mandataire)/ Villes et Territoires

Montant total du marché : 31324 € HT soit 37 463,50 € TTC

➤ tranche ferme : 20 047,36 € HT soit 23 976,64 € TTC

➤ tranche conditionnelle (nouveau terminal des bus) : 11 276,64 € HT soit 13 486,86 € TTC.

Marché notifié le 15 décembre 2009.

Décision municipale n°09-08 – mise en place de convention d'utilisation des salles communales par les associations

M. le Maire informe que des conventions régissent désormais l'occupation des salles communales par les associations.

Contentieux PFC Consultants/ commune de Poisy – déclaration préalable

La décision de non-opposition du maire à la déclaration préalable d'aménagements déposée par la commune le 31 janvier 2008 est annulée.